

Taxe d'Apprentissage

Votre taxe d'apprentissage en transparence

La taxe d'apprentissage que vous nous versez est directement utilisée pour la mise en place de nouveaux ateliers d'apprentissage, l'acquisition et le renouvellement de matériel adapté, la mise en place de tutorat.

L'Association Saint-Pierre, gestionnaire du DITEP

Fondée en 2015 par l'**Œuvre Montpelliéraine des Enfants à la Mer**, transformée en **Fondation Saint-Pierre** en 2018, l'**Association Saint-Pierre** prend en charge des enfants, adolescents et adultes, malades ou en situation de handicap physique, mental et troubles associés. L'association s'inscrit dans un parcours global de santé et de vie conjuguant thérapies, moyens éducatifs et pédagogiques. Elle favorise un accompagnement personnalisé afin de restaurer les compétences, les potentialités ainsi que les liens avec l'environnement social et familial des enfants, adolescents et adultes concernés.

En Occitanie, l'association gère l'**ITEP** et le **SESSAD**, l'**Institut Saint-Pierre** (SSR pédiatrique), également l'**Association Améthyste** qui accueille des jeunes souffrant de troubles du spectre autistique à Palavas-les-Flots ainsi que le centre de formation et d'évènementiel **OCDF**. Plus de 300 professionnels qualifiés s'investissent au quotidien dans les différents établissements et dispensent des soins et prises en charge innovants et de haute qualité.

*Merci
de nous aider
à donner à nos jeunes
un avenir durable !*

Hervé Durand
Président de l'Association
Saint-Pierre

Comment verser votre taxe d'apprentissage au **DITEP Saint-Pierre Millegrand** ?

La taxe doit être versée à l'Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) de votre choix

>>> Avant le 28 février 2019

- 1** Indiquez « **DITEP Saint-Pierre Millegrand** » sur le bordereau de paiement de votre OCTA. L'ITEP est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage sur la catégorie A du barème (Hors Quota N°UAI 0110758P). Il est essentiel de transmettre vos souhaits de versement à votre OCTA, autrement c'est lui qui décidera de l'affectation de votre taxe d'apprentissage.
- 2** Retournez-nous par courriel, télécopie ou courrier postal votre promesse de versement ou une copie du bordereau d'affectation de votre taxe pour assurer le suivi de votre choix.
- 3** Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter.

Contacts taxe d'apprentissage

Marie-Anne Sportes
marie-anne.sportes@fondationsaintpierre.org
Tél. 04 67 07 76 25

Laurent Gonzalez
gonzalez.l@millegrand.fr
Tél. 04 68 78 57 24

ITEP Saint-Pierre Millegrand
Route de Marseillette - 11800 Trèbes
Tél. 04 68 78 77 18



*Avec votre
Taxe
d'apprentissage
aidez nos jeunes
à relever
leur défi !*

Taxe d'apprentissage 2019

DITEP Saint-Pierre Millegrand



DITEP Saint-Pierre Millegrand



Taxe d'apprentissage



Millegrand, un choix pour l'avenir

Les enfants et adolescents identifiés avec des troubles des conduites et des comportements, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression perturbe gravement leur socialisation et l'accès aux apprentissages. Ils se trouvent ainsi, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

L'Institut Thérapeutique et Pédagogique Saint-Pierre Millegrand accueille 56 enfants et adolescents (6-18 ans). Sa mission est de favoriser l'épanouissement de l'enfant en participant au développement de son autonomie, son intégration sociale et scolaire et un retour dans un cadre de vie ordinaire. Il est devenu un acteur reconnu et incontournable pour accompagner les enfants et adolescents.

Notre mission

- Conduire chaque jeune à une insertion sociale et professionnelle quel que soit son niveau de formation.
- Préparer l'entrée des jeunes dans la vie active par des actions préventives de sensibilisation à l'insertion.
- Offrir des mesures spécifiques adaptées à certaines situations (*jeunes de + 18 ans sans solution de poursuite d'étude ou d'insertion, jeunes devant bénéficier de cursus adaptés*).

Notre réponse : des accompagnements spécifiques

- La formation professionnelle (Afp) avec des certifications professionnelles
- Des ateliers professionnels
- Un accompagnement professionnel pour un accès à l'autonomie sociale
- Des cours d'auto-école grâce à notre auto-école sociale (ASSR 1, ASSR 2, BSR (permis AM), code et permis B).

Le plus : le Pôle pédagogique et ses unités d'apprentissage

- Une unité des apprentissages scolaires de quatre classes à petit effectif (5 à 10).
- Une unité des apprentissages préprofessionnels avec quatre ateliers à petits effectifs :
 - **Métiers de la nature** : Espaces verts, petite animalerie
 - **Métiers de l'automobile** : Mécanique auto (entretien) et carrosserie, ferronnerie
 - **Métier du goût** : Agent de restauration (aide de cuisine, service)
 - **Métiers du bâtiment** : Maçonnerie et petite menuiserie
- 40% de l'effectif est en scolarisation à temps partagé ou plein à l'extérieur.

Mais aussi

- Un pôle thérapeutique pour assurer le soutien, l'accompagnement et le suivi personnalisé.
- Un pôle éducatif pour accueillir et accompagner ces jeunes sur des groupes de vie.

Transformer votre impôt en investissement durable et humain

Qu'est-ce que la **taxe d'apprentissage** ?

C'est un impôt versé par les entreprises à un organisme collecteur, qui permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Elle est due par les entreprises qui remplissent les **2 conditions** suivantes :

- Avoir au moins un salarié.
- Être soumise à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux.

Qui est **assujéti** à la taxe d'apprentissage ?

- Les sociétés, associations et organismes redevables de l'impôt sur les sociétés.
- Les personnes physiques, sociétés de personnes et groupements d'intérêts économiques exerçant une activité revêtant du point de vue fiscal, un caractère industriel, commercial ou artisanal.
- Les coopératives agricoles, les centres de gestion agréés.

Les **bonnes raisons** de verser votre taxe au DITEP **Saint-Pierre Millegrand**

- 1** En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous faites confiance à une association dont le savoir-faire est d'accompagner, soutenir tous les handicaps.
- 2** Vous permettez à des jeunes de s'insérer professionnellement et socialement.
- 3** Demain grâce à vous, la prise en charge des jeunes sera améliorée, de nouveaux ateliers, de nouvelles classes et de nouveaux projets verront le jour.
- 4** Vous démontrez que votre entreprise prend en compte sa responsabilité sociale et sociétale.